



Légende

Zonage réglementaire

- A - Zones à vocation agricole
- AP - Secteurs agricoles d'intérêt paysager
- AU - Extensions à des fins d'habitat
- AUX - Extensions à des fins économiques
- N - Zones naturelles et forestières
- U1a - Autres centres bourgs et hameaux
- UL - Secteurs à vocation de sports et loisirs
- UT - Secteurs à vocation touristique
- UX - Secteurs à vocation économique

Prescriptions surfaciques

- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du code de l'urbanisme
- Haies à protéger au titre de l'article L151-19 du code de l'urbanisme
- Zone humide à protéger au titre de l'article L151-23 du code de l'urbanisme
- Bâtiment agricole susceptible de changer de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme
- Périmètre OAP

Éléments informatifs

- Zone Rouge

Tableau des emplacements réservés :

OBJET	CODE	BÉNÉFICIAIRE
Creation d'un dispositif d'assainissement collectif	ER3D	MASSALS

MASSALS NORD

Département du Tarn
Communauté de Commune
des Monts d'Alban et
Villefrancois

**PLAN LOCAL
D'URBANISME
intercommunal**

Echelle : 1:5500 ème

Plan de zonage

document modifié par délibération
du Conseil Communautaire
Modification simplifiée n°5

